

Motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Déficit chronique de la Ville: réduisons la dette».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 11 octobre 2000 dans le rapport M-393 A)

MOTION

Considérant que:

- le poids de la dette influe grandement sur les comptes de la Ville;
- en effet, l'intérêt de la dette représente près de 90 millions de francs par année, soit environ 250 000 francs par jour;
- la Ville de Genève possède un patrimoine financier de 800 millions de francs dont la valeur vénale est bien supérieure;
- certains actifs pourraient être réalisés à court ou moyen terme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter au Conseil municipal une étude relative à l'origine de la dette, la part due aux investissements, ainsi que les revenus générés par le patrimoine administratif et financier acquis par la Ville grâce à ces investissements;
- d'élaborer un programme de diminution de la dette actuelle et de le soumettre au Conseil municipal.